



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ OUEST

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR



SGAMI OUEST

Direction de l'Administration
Générale et des Finances

Bureau Zonal de l'Exécution des
Dépenses et des Recettes

Affaire suivie par :
Sophie CHARLOU : 02 99 67 81 07
Mél : sophie.charlou@interieur.gouv.fr

La cheffe du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses
et des Recettes du SGAMI OUEST

DECISION n° 19 27

**portant subdélégation de signature aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des
Dépenses et des Recettes pour la validation électronique dans le progiciel comptable
intégré CHORUS**

Service exécutant MISPLTF035

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14-96 du 22 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-68 du 28 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick DALENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense ouest .

Vu les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel,

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone et de sécurité,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée pour les programmes du ministère de l'intérieur,

- 152 « gendarmerie nationale », titres 2, 3 et 5,
- 161 « intervention des services opérationnels », titres 3 et 5,
- 176 « police nationale », titres 2, 3 et 5,
- 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », titres 2, 3, 5 et 6,
- 303 « immigration et asile », titres 3 et 5,
- 723 « opérations immobilières nationales et des administrations centrales », titres 3 et 5,

aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST dans les conditions définies ci-après pour les actes suivants :

§ 2- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS des engagements juridiques et des demandes de paiement à :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| 1. AVELINE Cyril | 30. GUESNET Leila |
| 2. BENETEAU Olivier | 31. HERY Jeannine |
| 3. BERNABE Olivier | 32. KACAR Huriye |
| 4. BERNARDIN Delphine | 33. KEROUASSE Philippe |
| 5. BIDAULT Stéphanie | 34. LE NY Christophe |
| 6. BRIZARD Igor | 35. LAVENANT Solène |
| 7. BOTREL Florence | 36. LEGROS Line |
| 8. BOUCHERON Rémi | 37. LERAY Annick |
| 9. CAMALY Eliane | 38. LODS Fauzia |
| 10. CARO Didier | 39. MARSAULT Hélène |
| 11. CHARLOU Sophie | 40. MAY Emmanuel |
| 12. CHENAYE Christelle | 41. MENARD Marie |
| 13. CHERRIER Isabelle | 42. NJEM Noémie |
| 14. CHEVALLIER Jean-Michel | 43. PAIS Régine |
| 15. COISY Edwige | 44. PICOUL Blandine |
| 16. CORPET Valérie | 45. POMMIER Loïc |
| 17. CORREA Sabrina | 46. RAHIER (LEGENDRE) Laëtitia |
| 18. DANIELOU Carole | 47. REPESE Claire |
| 19. DO-NASCIMENTO Fabienne | 48. SALAUN Emmanuelle |
| 20. DOREE Marlène | 49. SALM Sylvie |
| 21. DUBOIS Anne | 50. SCHMITT Julien |
| 22. DUCROS Yannick | 51. SOUFFOY Colette |
| 23. EIGELDINGER (PELLIEUX) Aurélie | 52. TANGUY Stéphane |
| 24. FUMAT David | 53. TOUCHARD Véronique |
| 25. GAIGNON Alan | 54. TRAUILLÉ Fabienne |
| 26. GAUTIER Pascal | |
| 27. GERARD Benjamin | |
| 28. GIRAULT Sébastien | |
| 29. GUENEUGUES Marie-Anne | |

§ 3- pour la validation électronique dans le progiciel comptable CHORUS des titres de perception à :

1. CARO Didier
2. CHARLOU Sophie
3. GAIGNON Alan
4. GUENEUGUES Marie-Anne
5. NJEM Noémie

Article 2 - La décision établie le 1 juillet 2019 est abrogée.

Article 3 - Cette décision sera portée à la connaissance du directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du directeur départemental des finances publiques d'Ille et Vilaine.

Article 4 - Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs dans les mêmes conditions que l'arrêté préfectoral 18-68 du 28 décembre 2018.

Fait à Rennes, le 29 août 2019

La cheffe du Centre de Service Partagé CHORUS
du SGAMI OUEST


Antoinette GAN